Image not found or type unknown

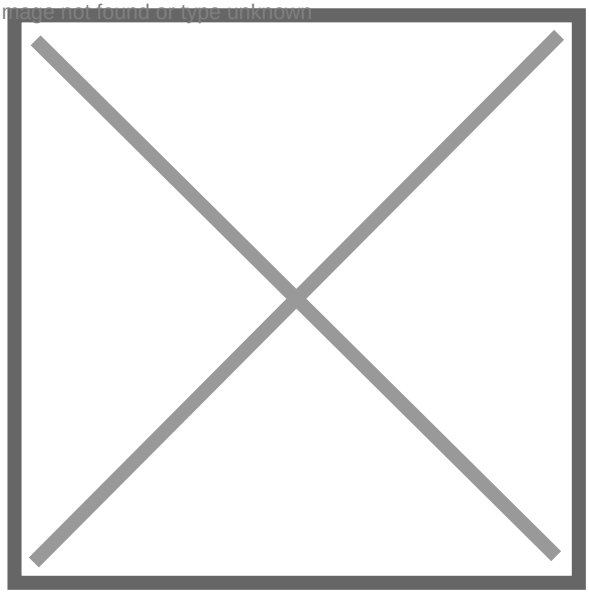

Objectif à réaliser sur contrat de travail

Par **frenaud**, le **07/12/2011** à **14:32**

Bonjour,
Que veut dire mon contrat de travail sur les primes sur objectifs, voici les lignes du contrat :
M Fermon recevra une prime sur objectif de 2 % sur le montant du CA HT au-delà de 10000 euros HT de CA réalisé. Cette prime ne sera effective et payé dans le mois suivant, lorsque le client en aura effectué le paiement de sa totalité.
Mr Fermon s'engage à réaliser un CA de 30000 Euros HT mensuel ou en à apporter la réalisation de 8 systèmes de chauffage mensuellement.
est ce que la prime concerne au delà de 30000 euros ou 10000 euros.....
On me dit le contraire....
Merci à Vous

Par **samssp23**, le **07/12/2011** à **15:07**

Cela veut dire que vous avez votre prime objectif de 2% si un Chiffre d'affaire supérieur à 10 000 € est réalisé.
par exemple si vous faite un CA de 15 000 €, votre prime sera de 300 € (15000*2%).

Sur le 2ème paragraphe, votre employeur vous fixe des objectifs à atteindre à savoir 30 000 € par mois ou la réalisation de 8 systèmes de chauffage par mois.

Par **frenaud**, le **07/12/2011** à **15:14**

Merci.....je vous en remercie, il me dis le contraire, que dois je faire?
C'est sur que c'est 15000 et non 5000?
Merci

Par **samssp23**, le **07/12/2011** à **15:42**

oui c'est sur 5000 désolé en fait c'est sur le CA au dessus de 10 000 €

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés